

Dumoulin-Borie, évêque élu ; et M. l'abbé François-Isidore Gage-lin, missionnaire apostolique et provicaire général de la Cochinchine, ainsi que plusieurs prêtres français ; presque tous appartenant aux Missions Etrangères. Trente-neuf étaient des indigènes. (Voir les *Missions Catholiques*, No 1572 du 21 juillet 1899, publiées à Lyon (France), rue de la Charité, 14. Prix de l'abonnement pour le Canada, \$2.40).

—Voici quelques changements importants apportés à l'administration pontificale :

Mgr Agapit Panici est nommé secrétaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers ; Mgr Spolverini est nommé sous-dataire en remplacement de Mgr Panici ; Mgr Veccia est promu du secrétariat de la Propagande pour les affaires du rite oriental au secrétariat de la Congrégation générale de la Propagande ; Mgr Savelli est nommé secrétaire de la Propagande pour le rite oriental.

—Au commencement de juillet, les archevêques et évêques de l'Amérique latine, réunis en concile à Rome, terminaient leurs travaux. Le Souverain Pontife daigna ensuite approuver les canons de ce concile, se chiffrant par plus de mille.

—Le Saint-Père, à la date du 6 juillet dernier, a écrit une très belle lettre sur la dévotion des Marseillais au Sacré-Cœur, à leur évêques.

Sous la date du 21 juillet, l'Em. cardinal Mazella, évêque de Préneste, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, écrivait, par ordre de Sa Sainteté, une Lettre sur les développements à donner au culte du Sacré-Cœur de Jésus.

Après avoir exprimé le bonheur du Souverain Pontife à la vue du magnifique mouvement causé dans le monde entier par l'Encyclique du commencement de juin donnant la formule de consécration pour toute l'Eglise catholique, le cardinal, au nom et par l'ordre du Saint-Père, exhorte vivement les évêques du monde entier à poursuivre avec ardeur ce qu'ils ont commencé, à aviser aux moyens qui, selon la diversité des temps et des lieux, leur paraîtront les plus propres à atteindre le but si désiré, et à établir ce qui leur semblera de nature à amener ce résultat.

Le Saint Père encourage expressément et approuve largement la coutume établie en plusieurs églises d'offrir divers hommages de piété au Sacré-Cœur durant tout le mois de juin ; et pour exciter la dévotion des fidèles, le Souverain-Pontife ouvre les trésors de l'Eglise et accorde à tous une indulgence de 300 jours chaque fois qu'ils assisteront à ces pieux exercices ; une indulgence plénière aux conditions ordinaires à ceux qui y assisteront au moins dix fois dans le mois.

Le Saint Père recommande en outre très hautement la belle coutume du premier vendredi du mois.

Enfin, Léon XIII désire vivement que les jeunes gens, surtout ceux qui s'adonnent à l'étude des lettres et des sciences, s'enrôlent dans les sociétés dites *pieuses assemblées* ou *Confréries du*